Séance du 12 décembre 2022

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2022.

Motion de l'association des Maires sur les finances locales
Après en avoir délibéré (9 abstentions et 1 voix pour), le Conseil Municipal n'a pas retenu la motion de l'association des Maires sur les finances locales.

Frais d'architecte suite à l'étude d'une salle socio-culturelle
M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'estimation de faisabilité n°2 concernant le projet de construction d'une salle socio-culturelle qui s'élève à 572 800 € ht, le montant des frais de maîtrise d'œuvre s'élève à 77 200 € ht soit un total de 650 000 € ht. Le Conseil Municipal ne souhaite pas poursuivre pour le moment la mission avec M. Pouele, architecte.

M. Le Maire communique au Conseil Municipal de la réception de la facture de M. Pouele concernant la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement des bureaux du secrétariat de la mairie et de la cour arrière pour un montant de 5 000 € ht.
Le Conseil Municipal décide d'étudier en parallèle une réhabilitation de l'ancienne salle aux normes actuelles pour comparaison avec une salle neuve.

Livre du souvenir
Après avoir étudié les deux devis concernant la création d'un livre du souvenir au cimetière, un de l'entreprise FD Taille de Pierre et l'autre de M. Da Rocha Jean-Pierre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le moins disant étant celui de M. Da Rocha Jean-Pierre.

Broyage des haies communales
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de M. Mesureur Aurélien concernant le broyage des haies communales et fossés.

Isolation du logement communal
Après avoir étudié les deux devis concernant l'isolation du logement communal situé rue du Pont, un de l'entreprise Szczykala Jérôme et l'autre de l'entreprise Duret Laurent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le moins disant étant celui de l'entreprise Szczykala Jérôme.

Extinction de l'éclairage public la nuit
Le Conseil Municipal souhaite qu'une estimation financière soit demandée au SDE 18 avant de prendre une décision sur l'extinction ou pas de l'éclairage public la nuit. Seule la traversée de la RD 951 restera allumée en raison de la présence des aménagements de sécurité et des différents carrefours situés le long de cette route départementale.

Modification du règlement de gestion des fonds de concours – communauté de communes Cœur de France
M. le Maire présente ce dossier
Vu l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, précisant les modalités de mises en place de fonds de concours entre les Communautés de communes et ses communes membres,
Vu le règlement des fonds de concours, adopté par délibération du Conseil communautaire du 26 février 2016 et modifié le 1er juillet 2016,

Considérant que, compte tenu de l'évolution des compétences de Cœur de France, et afin de mieux cadrer les fonds de concours à inscrire au budget, il convient de compléter le règlement en précisant les règles d'octroi et de versement de ces aides (document joint à la synthèse),
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le règlement de gestion des fonds de concours modifié (document joint).

Virement de crédit pour le chapitre personnel
N'ayant pas suffisamment de crédits au chapitre personnel, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de la façon suivante :

- Article 6411 « personnel titulaire » + 1 575 €
- Article 615221 « entretien des bâtiments » - 1 575 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce virement de crédits.

Questions diverses :

Demande de location de chaises
Une demande de location de chaises a été faite lors de la location du gîte en juillet 2023. M. le Maire doit faire visiter le gîte à cette personne le 13 décembre à 11 h et lui demander la raison de sa demande de location.

Champ derrière l'église
Suite aux travaux de réfection de la toiture de l'église, l'entreprise a été contraint de passer dans le terrain de M. Leclerc, ce qui a entrainé des détériorations. Le Conseil Municipal a informé le propriétaire que le terrain sera remis en état et souhaite dédommager M. Leclerc en lui offrant une corbeille garnie.

Devis tracteur et remorque
Plusieurs devis ont été établis par plusieurs entreprises saint-amandoises concernant l'acquisition d'un nouveau tracteur équipé d'une fourche et d'une remorque pour la commune. Une décision sera prise courant janvier 2023, les devis seront réactualisés.

Festivités
Il sera conservé deux dates pour les marchés :

- Vendredi 12 mai 2023 (printemps)
- Vendredi 8 décembre 2023 (Noël)

Concert à l'église (juin et septembre), dates à définir.
Randonnée octobre rose : dimanche 1er octobre 2023 (en partenariat avec les communes d'Orval, Orcenais, Nozières et Bouzais).

Fleurissement
Des prix seront attribués aux candidats ayant participé au fleurissement 2022.